



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 87779

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'accord entre producteurs de lait et industriels sur une hausse des prix du lait de 10 %, alors que la filière connaît depuis deux ans des crises à répétition et que les producteurs ont vu leurs revenus chuter de plus de 50 % en un an. Au second semestre 2010, le prix du lait augmentera de 31 euros pour 1 000 litres par rapport à 2009. En contrepartie de cette hausse de prix, la filière est tombée d'accord sur la mise en place d'un indicateur de compétitivité pour faire face à la concurrence européenne, notamment allemande. Cet indicateur permettra dès 2011 d'atténuer la fluctuation du prix du lait français. Ainsi l'écart de prix entre la France et l'Allemagne sera au maximum de 8 euros par tonne, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Ce compromis constitue une avancée importante pour la filière. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées pour contrôler le respect des engagements pris, pérenniser la filière et permettre aux producteurs un revenu décent.

Texte de la réponse

Pour répondre à la crise aiguë qu'a connue la filière laitière en 2009 et apporter un soutien aux exploitations ayant eu une baisse importante de revenu, une aide d'un montant global de 300 MEUR a été mise en place au niveau communautaire, sur demande de la France. L'enveloppe impartie à la France qui est de 51 MEUR a permis au 30 juin dernier d'apporter un soutien à plus de 70 000 éleveurs. Par ailleurs, la France est parvenue à rallier 21 États membres de l'Union européenne au principe d'une nouvelle régulation des marchés du lait pour préparer la fin du régime des quotas prévue à l'horizon 2015. À sa demande, un groupe à haut niveau sur le lait a été instauré au niveau européen en octobre 2009, afin de proposer des perspectives à moyen terme pour la filière. Après plusieurs réunions, ce groupe a rendu le 15 juin dernier un rapport comportant sept recommandations. Le commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, Dacian Cioloș, a indiqué lors du Conseil agriculture du 12 juillet 2010 que certaines recommandations du groupe à haut niveau, concernant notamment la possibilité, pour les États membres, de rendre obligatoires des contrats écrits, de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs de lait et le rôle des interprofessions, feraient l'objet de propositions législatives présentées par la Commission fin 2010. Il s'agit d'une avancée importante, notamment dans la perspective de la réforme de la politique agricole commune dont la négociation s'engage.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87779

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9831

Réponse publiée le : 14 décembre 2010, page 13515